

2191435
①

PRÉFECTURE DU NORD

PRÉFECTURE DU NORD
08 AOUT 2019
D.C.P.I. - B.I.C.P.E.

Commune de... *Frelinghien*.....

PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

REGISTRE DE CONSULTATION DU PUBLIC

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Article R. 512-46-14 du Code de l'environnement

relatif *au projet d'implantation et d'exploitation*
d'un congélateur automatique par la société
CL. WARNETON SA (CLAREBOUT) à proximité
du territoire français.



CONSULTATION RELATIVE
A

Consultation du Public du 8 Juillet au 5 Août 2019

En exécution de l'arrêté du 26 Juin 2019 de Monsieur le préfet du Nord, je, soussigné, M. P. PAUMX, Maire de Reims, ai ouvert ce jour le présent registre, côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de trente jours, du 8 Juillet 2019 au 5 Août 2019 pendant les horaires d'ouverture de la mairie, les observations du public.

OBSERVATIONS

1) Le 8 Juillet 2019 à 8 heures

Observations de

Monsieur le Préfet du Nord,
Qui nous participons à l'enquête publique pour exprimer notre opposition à la construction d'un 2^{ème} frigo (congélateur) supplémentaire par l'entreprise Belge Cloerbout à Wambrechies Belgique, car cela va entraîner une surproduction, des nuisances considérables pour nos villages, (trafic routier, trafic engins et tracteurs agricoles, Bruit et Odeurs, fumées toxiques, pollution de l'eau, ...
Cette extension est contraire au développement durable et irrespectueux de l'environnement fragile de la rivière (Alys)

Nous payons très cher la faute d'un élu maire belge il ya quelques années et la faiblesse des élus et représentants français, qui ont permis cette installation d'usine en pleine ville (Wanzen Belgium) sans en mesurer toutes les conséquences et nuisances pour la population habitante, de passage et touristes.

L'entreprise Clarbout et son dirigeant a su tromper par le chantage à l'emploi!

Les odeurs nauséabondes, le bruit, les émissions de fumées (comme hasard la nuit, probablement toxiques émises par la haute cheminée) font réaliser la "pièce" que se présente une telle entreprise.

De plus il est surprenant que l'on ne tient pas compte dans ce cas, que nous sommes sur des lieux de mémoire de Guerre 14-18, notamment à proximité ! ce qui n'est pas le cas quand il s'agit d'un habitant particulier (qui souhaite faire des travaux).

Aujourd'hui on cherche à valoriser le paysage, le patrimoine, les espaces et créer un environnement où "le vieux ensemble" est recherché

Messine et les monts des Flandres ne seront plus visibles par tel projet "gigantesque"

La puissance et les moyens financiers de son dirigeant lui permettent de prévoir ailleurs un autre site (de développement) et de laisser la wallonie tranquille ainsi que les villages français environnants.

Attention, vous avez le pouvoir de comprendre et de décider face à une population (que vous représentez) On va même construire un port pour lui à Wanneken Belgique si on n'agit pas! (ou ses relations) Est-ce normal de laisser faire côté Français? Pourquoi ne s'installe-t-il pas dans les Flandres côté FLANDRE en Belgique? Depuis le début de cette affaire et installation d'entreprise, on trompe la population et on ~~est~~ nuit à sa santé et à son équilibre, son environnement. Supporteriez-vous cela? vos enfants? vos proches? Arrêtons cela quand on en a le pouvoir et qu'il est encore temps s'il vous plaît Monsieur le Préfet.

Madame Anne FLAMEN BORDU Lundi 5 Août 2019
 4864 rue de Quenoy 59236 Frelinghies

Anne Flamen Bordu

M. le Préfet du Nord,

Voici vos écrivons pour exprimer notre opposition à ce projet d'extension de capacité de fluviac Querbent à Wanneken Belgique. Cette usine a déjà causé de graves dommages sur notre environnement et les habitants riverains de ces installations. Notre environnement est déjà endommagé par toutes les nuisances actuelles dont personne n'a évaluées les conséquences sur les habitants et l'environnement, mais qui sont

- biens réelles et nuisances tous les jours pour les habitants
- flux incessants de camions et de tracteurs dans la ville de Warrington et les alentours sur les routes, y compris de Felmingham
- odeurs et bruits sur les berges de la lés pour lesquels l'Etat et la région ont investi pour ses habitants, pour aménager des espaces préservés le long de la lés
- pollution visuelle de cet énorme bâtiment et de ses installations "tentaculaires"
- échappement de fumées de ces cheminées, dont les composants chimiques ne sont pas mesurés et contrôlés, notamment la nuit.
- pollution de l'eau de la rivière, des écoulements sont visibles près de cette usine
- prélèvement d'eau de la nappe phréatique pour les besoins énormes pour cette usine.

Nous ne pouvons accepter que cette usine augmente encore davantage ces volumes de production et tous les conséquences sur la population locale et l'environnement. Il serait bien plus bénéfique pour les parties présentes, que ce projet soit déplacé à un autre endroit, s'il y a un besoin économique de le mettre en place, plutôt que de concentrer toute cette activité, à un seul endroit.

-5-

et en augmentant exponentiellement toutes
les conséquences désastreuses sur les populations
locales et l'environnement.

Ce projet va à l'encontre de la politique
de la région et des investissements réalisés
pour développer des zones vertes et préservées,
et pour promouvoir le tourisme fluvial, et
favoriser le bien-être de sa population. Les
dépenses faites grâce à nos impôts sont
gâchées par ce projet.

Un autre aspect important pour les populations
locales est la dévalorisation financière des
maisons des gens, côté français que vous représentez.
Voyez le nombre de affiches de maisons
à vendre à proximité de cette usine, notamment
sur Deuillemont, le préjudice est grave pour les
gens "normaux" qui sont affectés par cette usine.
Ne laissez poursuivre la volonté du pot de feu
sur les pots de terre, que sont ici les habitants
qui n'en peuvent plus de tous ces impacts.
Vous êtes leur représentant, vous devez les
défendre!

Attention aux tentatives de cet exploitant indéco-
-tuel de nous manipuler par les propositions
d'atténuation des impacts (aménagement
paysagers, contrôles de bruit et d'odeurs), car

ces mesures ne seront pas mises en place
une fois le projet autorisé. -6-

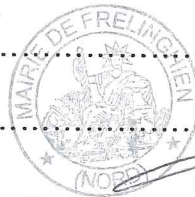
Définitivement, nous sommes opposés à ce
2ème frigo sur Waineton (B).
Nous comptons sur votre opposition à ce
projet.

Xavier Flamen
4864 rue de Quersnoy
59236 Frelinghien

le 5 Août 2019

X Flamen

Monsieur le Maire de Frelinghien pour faire suite à la Réunion
du Conseil Municipal du 11 Août 2019. Vous transmettent
la délibération du Conseil Municipal qui après avoir
délibéré décide de promouvoir ses Actes Différentiels
à l'attention et à la modification des Edictes
CLAIRBOIT à Comines-Warneton.



le Maire

X Flamen

A series of 25 horizontal dotted lines spanning the width of the page, providing a guide for handwriting practice.

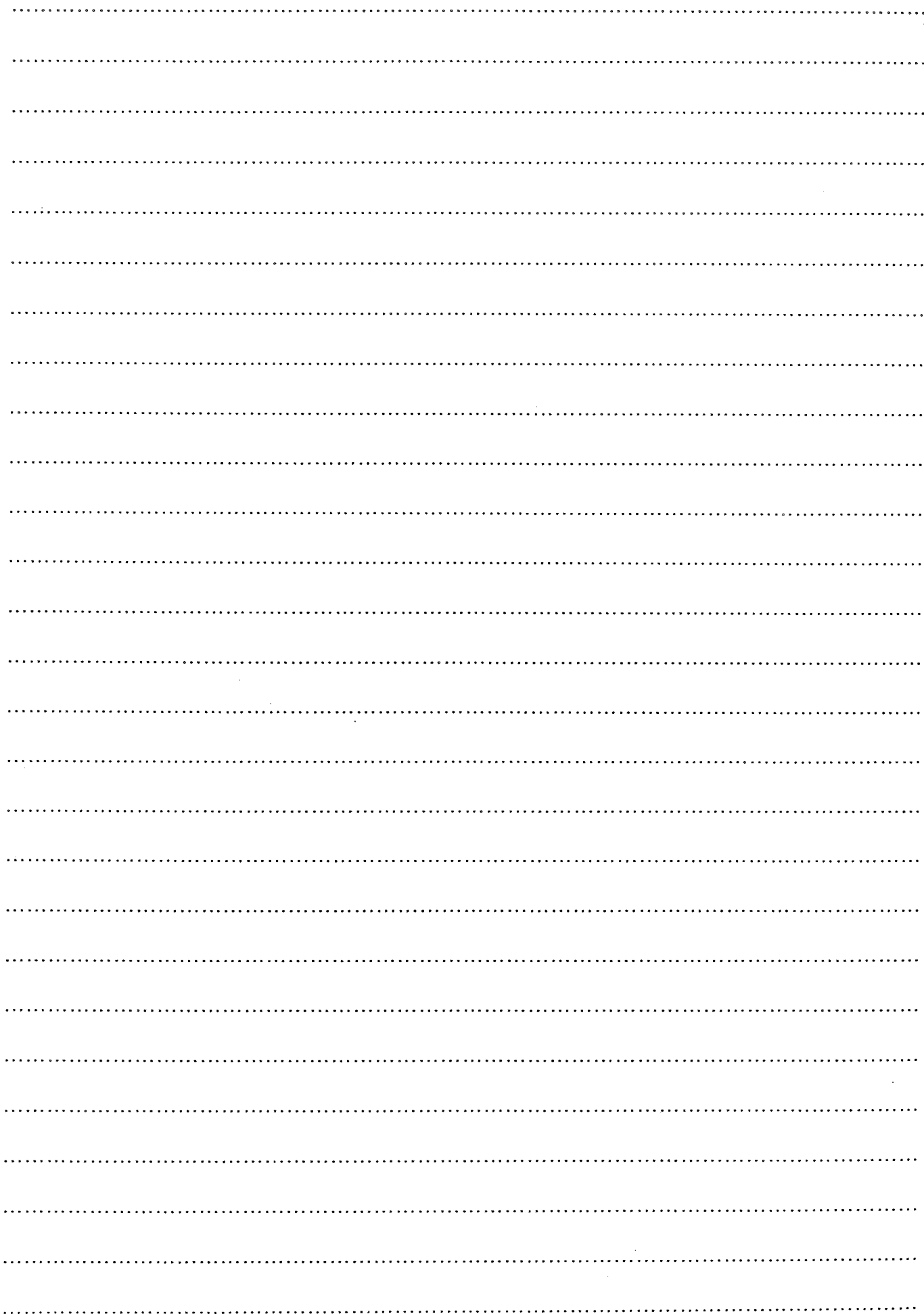
A series of 25 horizontal dotted lines spanning the width of the page, intended for handwritten text.

A series of 25 horizontal dotted lines spanning the width of the page, providing a template for handwriting practice.

A series of 25 horizontal dotted lines spanning the width of the page, intended for handwritten text.

A series of 25 horizontal dotted lines spanning the width of the page, intended for writing.

A series of 25 horizontal dotted lines spanning the width of the page, intended for writing or drawing.



A series of 25 horizontal dotted lines spanning the width of the page, intended for handwritten text.

-15- Deane
Stuller



The page contains 25 horizontal dotted lines, providing a guide for handwriting practice. The lines are evenly spaced and extend across most of the width of the page.

Le... 5 Mars 2019 à 17 heures 30

Le délai de consultation du public étant expiré

Je soussigné... PACAUX Hubert....., Maire de FRELINGHIEU

déclare clos le présent registre qui a été remis à disposition du public pendant 4 semaines consécutives aux heures d'ouverture de la mairie.

Les observations ont été consignées au registre par 2... personnes (pages n° 1... à 6 ;)

En outre, j'ai reçu lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

- 1) lettre en date du
de M
- 2) lettre en date du
de M
- 3) lettre en date du
de M
- 4) lettre en date du
de M
- 5) lettre en date du
de M
- 6) lettre en date du
de M
- 7) lettre en date du
de M
- 8) lettre en date du
de M
- 9) lettre en date du
de M

la Délibération en date du 11 Mars 2019

Le présent registre ainsi que les pièces qui y sont annexées sont

adressées par mes soins le 7 Mars 2019... à Monsieur le Préfet du Nord

Le Maire



Signature of the Mayor, Hubert Pacaux